

20 oct 2016 -13:31

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2016

Programmation des investissements militaires 2016-2030

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi relatif à la programmation militaire des investissements en 2016-2030.

L'avant-projet donne un aperçu des investissements en matériel majeur pour la Défense pour la période de 2016 à 2030. A la demande de l'OTAN et des partenaires européens, le gouvernement souhaite stabiliser les investissements à court terme et les faire croître pour 2030.

La Belgique occupe une place importante au sein de l'OTAN et de l'UE et souhaite maintenir cette position en continuant à investir dans la capacité militaire. Il s'agit ici d'une vision à long terme qui donne la marche à suivre pour la Défense et dont les investissements ne seront effectifs que dans les années à venir.

Les projets d'investissement sont repris dans une annexe, qui donne également une estimation de l'envergure et une estimation de l'année dans laquelle les contrats seront conclus. La commission parlementaire pour les achats de la Défense se chargera du suivi de l'exécution du plan d'investissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>